



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Association Creativ' - Subvention 2025

Avec 136 000 emplois, un taux de chômage de 6,2% et un nombre d'entreprises créées en progression, la Métropole dijonnaise est un territoire attractif et pourvu de richesses économiques. Cette dynamique ne profite cependant pas à tous et une partie de la population éprouve des difficultés, pour des motifs multiples, à trouver ou retrouver un emploi.

Engagée historiquement en faveur de l'insertion et de l'emploi, la Métropole a étendu son action dans ce domaine en 2019, lors des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, etc.). Actrice de la mise en œuvre de la loi plein emploi promulguée en décembre 2023, Dijon métropole co-préside l'instance de gouvernance locale – le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon – aux côtés de l'Etat et du Département et ainsi affirme à nouveau sa volonté d'agir en faveur de l'insertion et l'emploi local.

L'appui à l'association Creativ' s'inscrit dans ce cadre d'intervention.

Creativ' est une association loi 1901 qui intervient sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences. Son action s'inscrit en cohérence avec les orientations de Dijon métropole au bénéfice des personnes, des entreprises et des territoires. L'association constitue un outil territorial favorisant une coopération entre les partenaires de l'emploi.

En 2024, ce sont près de 1 150 personnes fragiles qui ont été accompagnées vers l'emploi grâce au Plan local pour l'insertion et l'emploi. Ce sont aussi 377 marchés clausés pour 39 donneurs d'ordre et 1 096 salariés (448 872 heures) qui ont travaillé grâce à la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale. Creativ' déploie la Cité de l'emploi au titre de laquelle un forum de l'emploi a été organisé à Fontaine d'Ouche (94 entretiens réalisés) ainsi qu'un forum de l'entrepreneuriat à Quetigny (50 participants). 25 personnes ont aussi participé aux actions de remobilisation à destination des femmes et des seniors éloignés du marché du travail. L'association réalise en outre des actions pour répondre aux problématiques d'emploi et de compétences des entreprises, telles que des événements de promotion des métiers (la Voie des Talents, interventions auprès d'un public scolaire, création d'un jeu pour la découverte des métiers du numérique, etc.). Enfin, elle porte la plateforme mobilité : 235 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement individuel à la mobilité et près de 50 ateliers collectifs ont eu lieu.

Dans la continuité des années précédentes, les objectifs de Creativ' pour 2025 sont :

- L'accompagnement à l'emploi des personnes fragiles ;
- L'accompagnement des institutions publiques, des entreprises et des personnes pour amplifier le recours aux clauses d'insertion sociales dans les marchés ;
- Une intervention particulière pour soutenir la mobilité des personnes fragiles au service de leur accès à l'emploi (plateforme mobilité) ;
- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire à l'existant concourant à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire ;
- L'animation de la Cité de l'emploi et la mise en œuvre d'actions spécifiques à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La contribution à la mise en œuvre de la politique insertion-emploi de Dijon métropole ;
- Le développement ou la contribution à des actions à destination des secteurs économiques majeurs dans le domaine de l'emploi et des compétences.

Le budget prévisionnel 2025 de Creativ' est de 2,1 millions d'€. Dans le but de soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion et l'emploi sur le territoire, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 556 000 € dont :

- 200 000€ au titre du fonctionnement de la structure ;
- 300 000€ affectés à l'action « PLIE » (dont 90 000€ issus du transfert de compétences entre le Conseil Départemental de Côte d'Or et Dijon métropole) ;

- 36 000 € affectés à l'action « Clauses d'insertion » ;
- 20 000 € affectés à l'action « Plateforme Mobilité »

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 556 000 € à Creativ' ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2025 ;
- **d'autoriser** le PLIE à pouvoir procéder au reversement de subvention afin de financer la programmation de ses actions ;

SCRUTIN	POUR : 34	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 6
	DONT 6 PROCURATION(S)	